

L'engagement démocratique pour reprendre la main sur l'évolution des systèmes alimentaires : l'exemple français

Dominique Paturel

Volume 31, numéro 3, 2022

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1096593ar>

DOI : <https://doi.org/10.1522/revueot.v31n3.1520>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Chicoutimi

ISSN

1493-8871 (imprimé)

2564-2189 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Paturel, D. (2022). L'engagement démocratique pour reprendre la main sur l'évolution des systèmes alimentaires : l'exemple français. *Revue Organisations & territoires*, 31(3), 63–74. <https://doi.org/10.1522/revueot.v31n3.1520>

Résumé de l'article

Tant que l'accès à l'alimentation ne sera pas égalitaire, solidaire et libre, les injustices demeureront quant aux conséquences sociales et sanitaires. Pour avancer dans cet objectif de transformation des systèmes alimentaires soucieux de leurs impacts sur le climat, une piste est de se baser sur l'expérience du modèle de protection sociale en France, à savoir le régime général de la sécurité sociale, élaboré en 1945. À partir de ce modèle, nous pouvons penser une sécurité sociale de l'alimentation durable avec un accès universel et égalitaire à une alimentation reconnectée aux conditions de sa production. La démocratie alimentaire comprise comme concept et méthode d'action collective nous donne le cadre pour penser conjointement démocratie sociale et démocratie économique, sans domination de la pensée économique sur la question sociale. Il s'agit bien de reprendre la main sur le(s) système(s) alimentaire(s) par l'ensemble des habitants et habitantes en France, et d'être dans les conditions pour le faire.

© Dominique Paturel, 2023



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'engagement démocratique pour reprendre la main sur l'évolution des systèmes alimentaires : l'exemple français

Dominique Paturel^a

DOI : <https://doi.org/10.1522/revueot.v31n3.1520>

RÉSUMÉ. Tant que l'accès à l'alimentation ne sera pas égalitaire, solidaire et libre, les injustices demeureront quant aux conséquences sociales et sanitaires. Pour avancer dans cet objectif de transformation des systèmes alimentaires soucieux de leurs impacts sur le climat, une piste est de se baser sur l'expérience du modèle de protection sociale en France, à savoir le régime général de la sécurité sociale, élaboré en 1945. À partir de ce modèle, nous pouvons penser une sécurité sociale de l'alimentation durable avec un accès universel et égalitaire à une alimentation reconnectée aux conditions de sa production. La démocratie alimentaire comprise comme concept et méthode d'action collective nous donne le cadre pour penser conjointement démocratie sociale et démocratie économique, sans domination de la pensée économique sur la question sociale. Il s'agit bien de reprendre la main sur le(s) système(s) alimentaire(s) par l'ensemble des habitants et habitantes en France, et d'être dans les conditions pour le faire.

ABSTRACT. *As long as access to food is not egalitarian, inclusive and free, social and health consequences injustices will remain. To move forward with this objective of transforming food systems that take into account their impacts on the climate, one approach is to use the experience of the social protection model in France as a basis, namely the general social security system, drawn up in 1945. With this model, we can think of sustainable food social security with universal and egalitarian access to food that is reconnected to the conditions of its production. Food democracy, understood as a concept and method of collective action, gives us the framework to think jointly of social democracy and economic democracy, without allowing the economy to dominate the social question. It is a question of regaining control of the food system(s) by all the inhabitants of France and of being in the conditions to do so.*

Cet article pose les questions de démocratie alimentaire entendue comme la reprise en main par les citoyens de leur système alimentaire, de façon générique et fondamentale pour l'ensemble des pays développés. Le contexte est celui de la France où l'alimentation est présente dans l'espace public comme objet de débat depuis les années 2010.

Dans un premier point, nous aborderons le contexte français notamment pour saisir la politisation de l'alimentation dans un contexte de politiques publiques orientées à la fois vers l'agriculture et vers la santé.

Le second point appréhende la question par la précarité alimentaire et l'impasse de la filière de l'aide alimentaire. Cette impasse permet d'aller vers la

proposition d'une sécurité alimentaire durable, incarnée par la proposition de Sécurité sociale de l'alimentation durable. Cette proposition suppose un droit constitutionnel à l'alimentation durable et s'appuie sur le modèle du régime général de protection sociale français. En outre, l'entrée par la démocratie alimentaire donne à la fois la méthode (le processus démocratique et notamment de la citoyenneté alimentaire) et le cadre conceptuel basé sur l'existant et la prise en compte des faiblesses et des forces du régime général de la sécurité sociale actuelle. Ce projet de SSAd participe à l'élaboration d'un contre-récit politique au système alimentaire agro-industriel mondialisé, porteur d'espoir dans une période de transition complexe.

^a Habilitation à diriger des recherches (HDR), Sciences de gestion, UMR Innovation – Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), France; Collectif Démocratie alimentaire

1. Le contexte français

En France, l'alimentation fait l'objet de plans, de recommandations, de dispositifs. Malgré son inscription dans la *Loi de modernisation de l'agriculture* de 2010 et son apparition depuis mai 2022 dans la dénomination du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire¹, il est encore difficile aujourd'hui de considérer que celle-ci advient comme objet autonome dans le débat public.

En effet, bien souvent encore, ce sont les effets qui sont discutés comme étant des causes (en particulier en invoquant les pratiques alimentaires individuelles au détriment des processus de fabrication de l'offre alimentaire), évitant ainsi de remettre en question profondément le système agro-industriel. Certes, des questionnements existent au sein des instances publiques, par exemple la remise en question de l'alimentation industrielle (Prud'homme et Crouzet, 2018)², le défi de la résilience alimentaire (CNA, 2020)³, la place des agriculteurs et agricultrices et de l'enjeu de la souveraineté alimentaire (Le Feur, 2021)⁴ ainsi que la diversité des travaux sur les problèmes de santé liés à l'alimentation avec un volet spécifique sur la santé par l'alimentation⁵ promu par le ministère des Affaires sociales⁶ en 2019.

Cependant, lorsqu'on regarde de plus près qui sont les représentants et représentantes politiques qui portent ces questionnements et dans quels réseaux ils sont inscrits, nous constatons que leurs centres d'intérêt sont soit la profession agricole, soit le lobbying de l'agro-industrie. L'alimentation est alors au service de leurs projets politiques, et non une situation globale à résoudre concernant nos besoins communs. En outre, cette approche par l'objet « alimentation » laisse de côté les rapports sociaux à l'œuvre, tant pour les acteurs du système alimentaire que dans les rapports de classe.

L'enjeu de la politisation de l'alimentation

L'enjeu de la politisation de l'alimentation est donc nécessaire si nous souhaitons aborder non seulement la transition, mais aussi la transformation écologiques. L'autonomisation par rapport à la politique agricole et une volonté de transversalité demeurent les éléments du processus de politisation, dans les traces du courant de l'alimentation durable pensé comme système. Ainsi, ce serait rompre avec les cadres de pensée post-Trente

Glorieuses synonymes de consommation déconnectée des conditions de production; et s'extraire des rapports sociaux où les acteurs agricoles et ceux de l'agroalimentaire sont largement majoritaires dans les institutions chargées de la décision, comme peut l'être le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en France ou la direction européenne chargée de la Politique agricole commune (PAC). Ces acteurs travaillent au fait que tout se discute et se décide à l'aune de leurs propres intérêts, avec peu de considération pour l'intérêt général.

Tant que l'accès à l'alimentation ne sera pas égalitaire, solidaire et libre, les injustices demeureront quant aux conséquences sociales et sanitaires. Pour avancer dans cet objectif de transformation des systèmes alimentaires soucieux de leurs impacts sur le climat, une piste est de se baser sur l'expérience du modèle de protection sociale en France, à savoir le régime général de la sécurité sociale, élaboré en 1945⁷.

À partir de ce modèle, nous pouvons penser une sécurité sociale de l'alimentation durable avec un accès universel et égalitaire à une alimentation reconnectée aux conditions de sa production. Il s'agit bien de reprendre la main sur le(s) système(s) alimentaire(s) par l'ensemble des habitants et habitantes en France, et d'être dans les conditions pour le faire. Pour autant, la réponse ne peut demeurer du seul côté des citoyens et citoyennes éclairés ou militants. Les propositions actuelles de type circuit court, de l'Association pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP)⁸, des regroupements d'achats coopératifs ou du projet d'agriculture paysanne de proximité concernent une minorité. En outre, ces courants militants restent dans une vision généraliste du système alimentaire mondialisé⁹. Par exemple, ils soutiennent la filière de l'aide alimentaire sous-traitée au secteur caritatif, généralement par manque de connaissance de la réalité de celle-ci.

De la même façon, ces citoyens et citoyennes revendiquent une alimentation plus végétale et se donnent les moyens d'y accéder, notamment en prenant eux-mêmes en charge la recherche (*sourcing*) de producteurs bio de légumineuses et de céréales complètes ainsi qu'en en assurant la logistique. Ils acceptent de contribuer à la fois sur des prix plus élevés et du travail gratuit. Ils développent

autour de ces activités un discours militant à propos des changements climatiques et, bien souvent, du soutien à une agriculture paysanne et de proximité. Par leurs pratiques, ils estiment que le changement de régime alimentaire est possible; certains vont même jusqu'à démontrer que se nourrir de cette façon revient moins cher et qu'il suffit de le vouloir. C'est d'ailleurs à partir de ce constat concret qu'ils pensent qu'il faut apprendre à cuisiner aux habitants et habitantes des quartiers populaires pour ainsi diminuer leur consommation de viande.

Ces propos assez courants marquent également que manger rend compte d'un rapport de classe, complètement invisibilisé par la consommation de masse. Ignorer ainsi la force de l'offre sur les pratiques alimentaires et les signes de reconnaissance sociale par les pratiques alimentaires en est une des manifestations.

Par exemple, la place de la viande est prépondérante dans les repas et correspond au fait de s'approprier une denrée de façon quasi quotidienne, alors que, jusqu'à la fin des années 1960, elle était réservée aux familles bourgeoises. Si la consommation de masse a bousculé les codes par le biais d'un accès économique généralisé, elle n'en a pas effacé les symboles. De même, laisser dans l'ombre l'offre de la viande halal par l'intermédiaire d'une multitude de boucheries installées dans les quartiers où logent les habitants et habitantes à petit budget et qui s'est développée depuis le début des années 2000 (Crenn et Tozzi, 2015; Desert, 2021) participe à cette invisibilisation des rapports de classe. Ces boucheries donnent accès à une viande moins onéreuse et s'adressent à l'ensemble de la population. Ainsi, la viande reste économiquement et physiquement accessible. L'histoire politique de l'alimentation ramène à la mémoire que la viande quotidienne a été imposée par le biais de l'offre de l'industrie de la production dite animale, et relayée par les cantines d'entreprises et scolaires au nom de la bonne santé pour les hommes et les enfants.

La transition vers une alimentation plus végétale s'inscrit dans la continuité du mépris social qui s'exerce en direction des familles à petit budget, car elle s'exprime, d'une part, sur le mode de la leçon morale et, d'autre part, comme si celle-ci ne concernait pas l'ensemble de la population. En effet, les pratiques alimentaires se formatent dans le déni

de l'imposition par l'offre alimentaire industrielle et par le prix des denrées (Frauenfelder, 2008). Pour autant, cela ne remet pas en cause les travaux qui mettent en évidence le poids de l'agriculture et de l'alimentation dans les changements climatiques ainsi que la nécessaire baisse de consommation carnée. Relier ces nouvelles exigences avec les rapports de classe est essentiel pour enclencher une transformation de nos systèmes alimentaires.

2. Vers une sécurité sociale de l'alimentation durable

Aujourd'hui, un certain nombre d'associations de lutte contre la pauvreté et la précarité alimentaire tente de s'organiser dans l'élaboration d'un plaidoyer pour un droit à l'alimentation. Cependant, ce plaidoyer ne remet pas en question le statut de l'alimentation. S'il est un peu tôt pour savoir ce qu'il en sera, nous avons tendance à penser qu'il s'agit plutôt d'une modernisation de la sous-traitance de la filière de l'aide alimentaire aux secteurs caritatif et de l'économie sociale et solidaire, orientée vers l'entrepreneuriat social (*social business*).

Le modèle de la sécurité sociale nous apparaît être le bon canevas pour avancer : un pas de côté comme mangeur s'avère utile pour poser les différentes pièces de ce puzzle.

Aujourd'hui, la transition alimentaire est essentiellement mise en œuvre du côté du changement des pratiques alimentaires des mangeurs et mangeuses. Or, l'alimentation étant considérée comme une marchandise comme une autre, à savoir soumise aux rapports de force existant dans le marché, la transformation ne sera pas au rendez-vous sans un changement radical de l'offre. En outre, le marché, dans sa forme capitaliste, reste la référence incontournable.

La proposition de sécurité sociale de l'alimentation durable (SSAd) se situe dans une approche d'une économie solidaire et populaire dont l'enjeu n'est pas la financiarisation au service de quelques-uns, mais bien d'une économie au service de l'intérêt général. Le marché est alors un marché réel avec des marchandises réelles sans intervention de flux financiers, inséré dans des activités concrètes de production, de transformation, de distribution et de consommation. En outre, il ne s'agit pas de lutter contre l'insécurité alimentaire, mais plutôt de promouvoir une sécurité alimentaire durable pour

l'ensemble de la population, participant à la nécessaire transformation écologique.

2.1 L'organisation de la sécurité sociale de l'alimentation durable

Le fondement de la SSAd est la reconnaissance d'un droit à l'alimentation durable inscrit dans la constitution française, qui donnera un accès universel et égalitaire (Ndiaye et Paturel, 2020). En outre,

la SSAd s'articule autour de deux enjeux démocratiques : une démocratie sociale et une démocratie économique. Ils forment ce que nous nommons le gouvernement des besoins d'alimentation durable. Par démocratie, nous entendons ici la possibilité pour n'importe qui de participer de façon significative à la prise de décision, sur la base du principe égalitaire « une personne, une voix ».

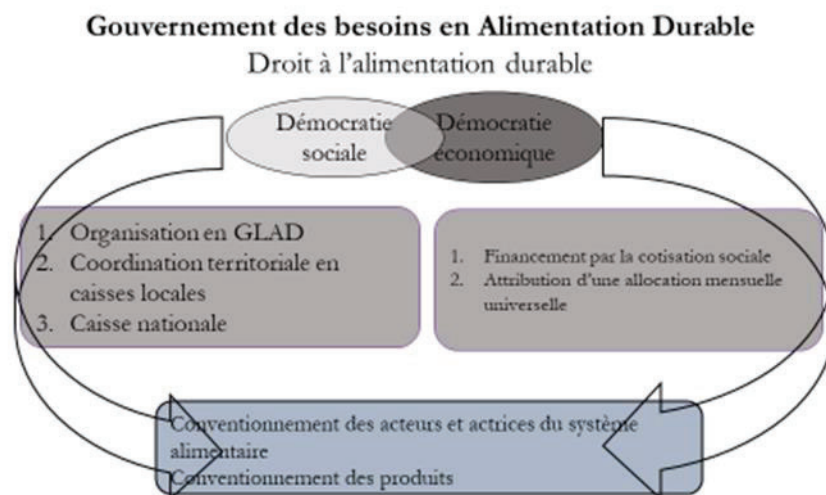


Figure 1 – La sécurité sociale de l'alimentation durable
Source : D. Paturel

Premier enjeu : une démocratie sociale

Son contenu est celui du gouvernement des besoins communs. Premièrement, il s'agit de définir les besoins alimentaires collectivement. Le dispositif, réparti en « groupes locaux d'alimentation durable » (GLAD), se construit à l'échelle des bassins de vie, tel que les définit l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE, 2016)¹⁰. Plusieurs GLAD organisés dans des formes démocratiques diverses en se rassemblant constituent les caisses dites locales de SSAd. Leur rôle est de hiérarchiser les besoins alimentaires et de décider comment les combler.

Deuxième enjeu : une démocratie économique

Il s'agit de définir le financement qui se base sur de la cotisation sociale calculée sur la valeur ajoutée des entreprises et du conventionnement des acteurs du système alimentaire, exactement comme le régime général de la sécurité sociale.

La démocratie alimentaire (à la fois comme concept et comme action) structure la synergie entre ces deux enjeux démocratiques.

Outre l'effectivité du droit à l'alimentation durable, l'organisation en caisses dites locales pose les questions de participation démocratique dans la gestion de celles-ci et doit s'appuyer sur la nécessaire présence de tous les acteurs du système alimentaire. Le gouvernement démocratique, qui doit reprendre la main sur le(s) système(s) alimentaire(s) et décider des orientations de filières, ne peut se mettre en œuvre que si tous et toutes ont droit à la parole, en particulier formulent des demandes, et non s'adaptent uniquement à l'offre.

Le mode de représentation est à réfléchir, car les mouvements sociaux récents comme celui des Gilets jaunes¹¹ ont amené des questionnements profonds sur la façon de penser la représentation en démocratie : experts et expertes nommés, élus et élues d'organisations ou syndicats, organisations sous forme de mini-public, etc.

Pour rappel, l'alimentation n'est pas seulement le résultat d'une production agricole ou de transformation agro-industrielle. Il s'agit d'un système qui prend en compte les quatre activités nécessaires à l'alimentation des humains de tout temps. C'est l'ensemble de ces activités qui forme le système et les aborder de façon déconnectée soutient le modèle industriel, ce qui maintient une vision minimaliste de l'alimentation, comprise alors comme denrée ou produit.

2.2 La démocratie sociale

Nous définissons la démocratie sociale par l'appropriation de la définition politique des besoins de la vie ordinaire par tous les habitants et habitantes. La définition des besoins est un acte politique en soi et il s'agit de reconnecter les individus à l'exercice collectif de la démocratie. Comme pour l'alimentation,

la société de consommation renvoie à des choix individuels, bien souvent réfléchis sans connexion avec l'intérêt général.

Dans cette perspective de démocratie sociale, l'engagement peut se faire à partir de notre vie de tous les jours : manger, boire, se loger, se soigner, s'éduquer, etc. De plus, engager le travail démocratique à partir du point de vue de ceux et celles qui sont opprimés par un rapport de classe, de genre ou postcolonial ouvre des possibles souvent rendus invisibles dans l'espace délibératif politique traditionnel. La démocratie sociale est donc concrète, s'appuie sur le réel, part du bas et intègre tous et toutes (y compris les enfants) ainsi que la préoccupation des générations futures. C'est ce que nous tentons de mettre en œuvre dans la proposition de structuration de la SSAd (voir figure 2).

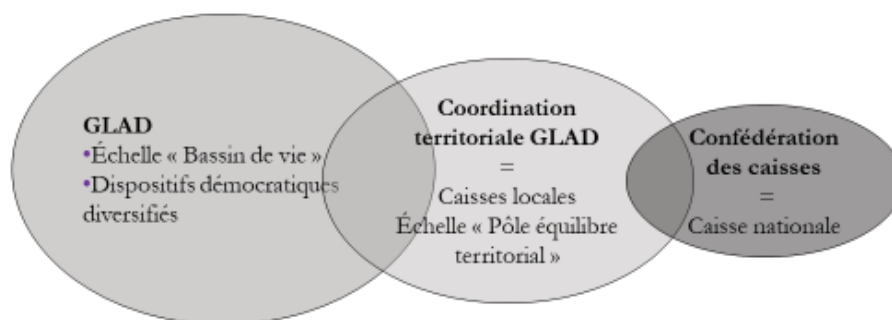


Figure 2 – La démocratie sociale de la sécurité sociale de l'alimentation durable

Source : D. Paturel

La démocratie sociale est concrète et, pour cette raison, nous n'avons pas retenu les échelles administratives (communes ou intercommunalités, départements, régions, etc.). Ces découpages administratifs s'inscrivent dans une histoire longue de mise en œuvre de pouvoirs locaux et de réseaux d'influences qui empêchent un changement démocratique. De plus, l'élection par le mode de représentation majoritaire évince systématiquement les populations à faible revenu et éloignées des espaces publics. Notre choix se porte plutôt sur d'autres échelles qui nous paraissent plus proches du quotidien : les bassins de vie et les pôles d'équilibre territorial.

Échelle locale : les bassins de vie

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants et habitantes ont accès aux équipements et aux services les plus courants, par exemple

les services aux particuliers; d'enseignement; de santé; de sports, loisirs et culture; de transport; et de commerce (INSEE, 2016). Il y en a 1663 répartis sur l'ensemble du territoire français, dont les trois quarts sont en milieu rural¹². À cette échelle, fondamentale pour la SSAd, nous proposons que les formes démocratiques soient diversifiées, en particulier la méthode des groupes de pairs.

Le groupe de pairs permet à ceux et celles qui partagent des éléments communs dans un espace social auquel ils reconnaissent appartenir de construire les conditions d'expression dans un rapport de confiance et de liberté. Utilisés dans une multitude d'approches en sciences humaines, ils ont comme objectif d'élaborer ensemble des éléments faisant évoluer les savoirs et les connaissances à propos d'un objet commun et en lien avec le groupe social. Par exemple, les groupes Femmes

ont permis la construction des mouvements féministes, tandis que les groupes Métiers font évoluer les règles professionnelles et les pratiques.

Cette démarche est également utilisée dans l'éducation pour favoriser l'apprentissage des élèves ou en sciences médicales dans le soutien à des groupes éprouvant des problèmes de santé similaires. En utilisant cette modalité, nous ouvrons l'espace discursif à des groupes ou à des personnes n'ayant pas ou peu l'habitude de s'approprier l'échange collectif et la parole politique.

Échelle de coordination des GLAD : les pôles d'équilibre territorial

Nous retenons le modèle des pôles d'équilibre territorial (PETR), qui peut rassembler plusieurs bassins de vie tant à l'échelle des métropoles que des espaces ruraux. Les PETR ont pour vocation de constituer un outil collaboratif mis à la disposition des territoires situés hors métropoles, ruraux ou non. Il s'agit d'établissements publics constitués par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave correspondant à un bassin de vie ou de population (République de France, 2020, art. L5741). Nous proposons que ce modèle se développe en respectant les caractéristiques des bassins de vie.

Échelle nationale : les caisses dites locales

Notre proposition est que la caisse dite nationale soit construite comme une confédération de caisses dites locales. Leurs missions seraient :

- a) de garder la cohérence et l'application des décisions prises pour l'organisation des systèmes alimentaires durables locaux; et
- b) de les intégrer dans un système alimentaire durable national gardant la préoccupation systémique avec les systèmes alimentaires à l'échelle européenne et mondiale.

La dimension internationale doit être intégrée, car, même si la relocalisation des filières est à soutenir, l'interdépendance des systèmes alimentaires à l'échelle mondiale demeurera de façon importante durant la transition et se prolongera de façon moindre dans la période suivante (Ariès, 2016).

L'enjeu démocratique réside dans la nature de la coexistence de ces systèmes. Il faut casser la prédominance de répartition géographique et de spécialisation des agricultures; remettre en question les pratiques industrielles de *cracking* et d'assemblage; et, bien évidemment, les sortir des accords du commerce international.

Les dispositifs démocratiques doivent croiser la représentation par des élus et élues, par le(s) mandat(s) impératif(s), par la présence d'experts et expertes mandatés par les différentes organisations des acteurs professionnels, par la représentation des groupes de pairs, par le tirage au sort ou par tout autre dispositif qui émergerait de la pratique des GLAD. Pour l'instant, nous n'excluons aucune des pratiques existantes, à partir du moment où le lieu de décision est le GLAD.

Pour autant, nous insistons sur les groupes de pairs, qui consistent à rassembler des personnes qui se reconnaissent dans une situation de vulnérabilité pour prendre le temps de définir leurs besoins et leurs propositions, sans avoir la pression des rapports de domination exercés par les groupes experts ou dans une approche patriarcale. Cette méthode est aussi une façon de résister aux micro-dominations enfouies dans notre culture patriarcale.

Cette démarche de démocratie sociale cherche à ce que l'ensemble de la société française puisse participer à la définition des besoins alimentaires, condition pour que la transformation écologique soit partagée. Ainsi, nous pensons que les groupes de pairs respecteraient davantage le point de vue des familles à petit budget, des femmes et des enfants. En effet, nous pensons que la présence et les avis des enfants à partir de 7 ans sont fondamentaux puisque ceux-ci constituent des utilisateurs futurs. De plus, l'apprentissage collectif démocratique doit permettre de les intégrer dans la prise de décision.

Le projet démocratique ainsi défini est celui d'un gouvernement des besoins alimentaires sous la forme confédérale, plutôt que d'une représentation d'une majorité. En effet, même si un groupe de population est minoritaire, il doit être représenté. Cette confédération démocratique se retrouverait à l'échelle nationale, englobant toute la population. Pour autant, le lieu de décision reste celui des bassins de vie, c'est-à-dire les GLAD; les deux autres lieux de décision sont de niveau organisationnel, sous contrôle démocratique.

2.3 La démocratie économique

La démocratie économique repose sur la cotisation sociale (Réseau Salariat, 2020) et correspond à la partie du salaire prise sur la valeur ajoutée des entreprises, versée aux caisses de sécurité sociale. Mutualisées, les cotisations sociales participent à l'accès universel à des produits alimentaires ou à des services de restauration, ce qui permet de rémunérer correctement l'ensemble des acteurs du système (Petersell et Certenais, 2022).

Ces acteurs doivent être conventionnés pour à la fois être rétribués et pour accéder à l'alimentation. Dans la nature et le type de conventionnement, les choix de production, de transformation et de distribution sont issus des GLAD et prennent en compte les changements nécessaires à la transformation écologique des systèmes alimentaires.

D'autres collectifs (Martin, 2021) et chercheurs (Friot, 2012) ont développé la réflexion sur la démocratie économique, qui n'est pas notre cœur de compétence.

Pour autant, nous pensons que des dimensions sont oubliées dans ces approches :

- **Le pourcentage de la cotisation est évalué soit sur les salaires, soit sur la valeur ajoutée des entreprises.** (Cette seconde modalité de calcul est celle que nous préconisons.) Cette théorie de la valeur concerne le travail lié à l'emploi et laisse de côté le travail gratuit, dont la majorité concerne les activités domestiques (Friot et Jakse, 2021). Pour rappel, en 2012, l'INSEE a produit la seule et unique étude évaluant le nombre d'heures de travail liées à l'emploi à 38 milliards d'heures et celui du nombre d'heures de travail gratuit à 60 milliards, dont 65 % sont effectuées par les femmes (Roy, 2012). L'équivalence financière basée sur le taux horaire du salaire minimum de croissance (SMIC) pour ces heures gratuites représente environ 33 % du PIB (Roy, 2012).
- Se pose alors la **reconnaissance de la contribution du travail gratuit lié à l'alimentation**, à savoir en moyenne 380 à 400 heures annuelles par personne. La question du « paiement » de ces contributions devrait être abordée. Ces contributions économiques gratuites peuvent-elles être une forme des cotisations sociales?

En outre, ces heures de travail gratuit sont essentiellement portées par les femmes, même si un partage de ces tâches quotidiennes pour manger se fait davantage au sein des générations plus jeunes. D'où une attention particulière à la contribution de celles-ci dans le cadre de la réflexion démocratique du gouvernement des besoins dans la SSAd. (Paturel, Bertrand, 2020)

Ces deux caractéristiques constitutives de la démocratie alimentaire permettent d'exercer une citoyenneté « alimentaire » en s'appuyant sur cinq éléments concrets : participer à des actions collectives soutenues par des principes démocratiques; mettre en œuvre de façon opérationnelle des actions pragmatiques; dialoguer en continu et conjointement avec les différents acteurs du système alimentaire; apprendre collectivement et partager les connaissances et savoirs; et rechercher l'intérêt général.

Ces cinq éléments constituent un mouvement participatif par lequel les habitants et habitantes deviennent des citoyens et citoyennes actifs qui exercent un certain contrôle sur leur système alimentaire. Se décalant du rôle de consommateur, les mangeurs et mangeuses devenus « citoyens alimentaires » dans les GLAD construisent à la fois un contre-récit politique aux systèmes agroalimentaires et un projet politique qui ouvre l'espoir d'une vie ensemble et solidaire, qui défait les rapports de domination, qui restaure la dignité de nos besoins de la vie ordinaire, et qui est ancré et incarné dans nos lieux de vie, sans perdre de vue les macrochoix politiques (Acosta, 2014; Bookchin, 2019).

3. L'élaboration d'un service public de l'alimentation durable

La création d'un service public de l'alimentation durable déployé aux échelles administratives (Ndiaye et Paturel, 2017) garantirait la mise au service de la SSAd et des dispositifs de politique publique existants. D'autre part, l'égalité entre les territoires est à prendre en compte, du fait des diversités de production agricole liées à la géographie. Le premier confinement de la pandémie de COVID-19 a montré l'interdépendance de la France avec les autres pays européens et cette proposition de SSAd doit s'insérer dans une politique alimentaire européenne comme possible espace de souveraineté alimentaire, sans laisser de côté les liens avec les pays les moins avancés (IPES-Food, 2019).

La mobilisation des outils de politique publique existants au service de ce dispositif, en particulier la restauration collective publique, participe tout autant à ce processus. Par exemple, nous partons du constat que les lieux, le matériel et les compétences sont présents à travers la mise à disposition de quatre à cinq repas du midi par semaine : utiliser ces ressources « déjà là » en direction de la population habitant ou travaillant à proximité de ces équipements le soir et durant les weekends fait partie d'une des pistes possibles à court terme. Par ailleurs, nous pouvons en profiter pour réorienter la production et la transformation en redirigeant l'offre alimentaire à l'échelle territoriale.

D'autres outils existent déjà et il s'agirait de renforcer leur cohérence au service de la SSAd, entre autres :

- en soutenant les marchés d'intérêt national dans les régions pour approvisionner les villes et villages, ce qui garantirait un accès universel à l'ensemble du territoire et les engagerait dans la transformation des compétences des intermédiaires;
- en cessant de segmenter les plans incitatifs des collectivités territoriales (climat, alimentation, urbanisme, etc.) et en recherchant comment les articuler;
- en orientant les achats de la restauration publique vers une diversification des denrées;
- en requalifiant les métiers liés aux activités de l'alimentation.

4. La création d'une allocation alimentation durable

L'élaboration d'une allocation universelle « alimentation durable » (150 €/personne/mois)¹³ pour tous les habitants et habitantes en France soutiendrait l'accès à une diversification des régimes alimentaires. Cette allocation serait pour des produits alimentaires ou des consommations par le biais de la restauration respectant les enjeux de la SSAd et, donc, conventionnée. La question de l'universalité proportionnée nous paraît également une piste intéressante, en particulier pour penser et financer l'investissement qui sera nécessaire pour élaborer ces systèmes alimentaires durables (matériels, unités artisanales de transformation ou de distribution, formations, etc.) (Caillavet et collab., 2021). Le modèle serait alors celui des allocations familiales (CAF, s. d.).

Dans cette période post-pandémique où la situation économique met à mal un grand nombre de familles, cette allocation soutiendrait la sortie de l'accès à l'alimentation par l'aide alimentaire et empêcherait de continuer à assigner un sixième de la population française à y accéder de cette façon. La filière de l'aide alimentaire s'appuie sur le système agroalimentaire productiviste, souvent dissimulé par un discours philanthropique d'aide ou d'assistance aux personnes plus démunies.

Plusieurs études sur l'aide alimentaire (Caillavet, Darmon, Dubois, Gomy, Kabeche, Paturel et Perignon, 2021) montrent qu'une fois ce processus enclenché, pour la majorité des familles, il est difficile d'en sortir. L'octroi de cette allocation sans fléchage sur deux années, puis orientée vers les produits issus de systèmes alimentaires durables permettrait l'apprentissage de changement de régimes alimentaires. Parallèlement, cette allocation serait un moyen pour les acteurs du système de faire évoluer l'offre selon des cahiers des charges respectant la voie vers la transformation écologique.

Par ailleurs, l'alimentation pourrait jouer un rôle préventif en matière de santé publique. Aujourd'hui, les maladies chroniques dans lesquelles l'alimentation joue un rôle sont abordées d'un point de vue curatif. Certes, il ne s'agit pas d'arrêter la prise en charge médicale, mais de proposer une vision différente : utiliser l'approche systémique et ainsi intervenir en amont avec une politique de prévention, et non seulement curative, comme actuellement.

5. La SSAd du côté des femmes et des enfants

Le premier confinement lors de la pandémie de COVID-19 a été propice à mettre en ligne de mire la repolitisation de l'alimentation. Pour autant, cette installation s'est faite au détriment de l'expérience concrète des femmes et des familles à petit budget, renvoyant la démocratie sociale dans les oubliettes d'une approche dominée par l'économie et par la technique. Pour avoir modestement participé à une multitude de webinaires durant l'année 2020, nous nous sommes retrouvée souvent la seule femme en compagnie d'experts masculins sur des thèmes hyper-spécialisés sur-dramatisant les conditions difficiles de la logistique pour les filières alimen-

taires. Dans cette ambiance, les enjeux de démocratie sociale et économique leur semblaient décaler, et seules des réponses techniques étaient utiles.

Or, la déconstruction de chacun des éléments qui étaient avancés, montrait que l'obstacle majeur était bien le système alimentaire agro-industriel en tant que tel et les arguments de démocratie étaient bien les seuls à opposer à ces constats. Par exemple, les manques de farine de blé et d'œufs dans les rayons n'étaient pas dus à une raréfaction de ces produits, mais des emballages, bloqués dans des lieux de fabrication hors frontières nationales : pas de sachets de 1 kg pour la farine, donc seulement des sacs de 20 kg à disposition des distributeurs; pas de boîtes de 6, 10 ou 12 œufs, donc seulement des boîtes ou des plateaux de 36 œufs. Il n'y avait nul besoin de techniciser ces manques, alors que les consommateurs et consommatrices subissaient les conséquences directes de l'interdépendance aux systèmes alimentaires mondialisés, sur lesquels ils avaient concrètement l'expérience de n'avoir aucun contrôle à leur échelle, mais également à l'échelle des États.

L'alimentation quotidienne est une activité largement dédiée aux femmes et encadrée dans une approche patriarcale tellement banalisée qu'elle en est invisible, en particulier à travers deux caractéristiques, selon Hillenkamp (2011) : « la préparation de la nourriture par les femmes comme fondement, à la fois matériel et symbolique, des rapports sociaux de sexe; et la position subordonnée des femmes dans ces rapports » (p. 368).

À partir des années 2000, la fabrication de l'alimentation comme problème public l'a fait sortir du registre strictement domestique et commence à dessiner un espace où se croisent les programmes de santé publique, les enjeux de production agricole et de nouvelles aspirations citoyennes quant à la maîtrise des réponses aux difficultés issues de la vie ordinaire. Le tout, dans un contexte où les crises sanitaires et les peurs alimentaires sont fortes. En effet, la multiplication des articles et des ouvrages scientifiques à partir de 2010 est exponentielle, côtoyant les publications « grand public », en particulier les livres de recettes. D'ailleurs, les émissions de télé influencent un changement sémantique puisqu'on passe des recettes et ateliers « cuisine » aux recettes et ateliers « culinaires ». La place des femmes dans ce

changement d'espace ne varie pas; elles continuent d'être traitées dans leur rôle nourricier.

La présence des femmes est également importante dans les métiers des activités liées au système alimentaire (paysannes, ouvrières de l'agroalimentaire, caissières dans les supermarchés, diététiciennes, nutritionnistes) ainsi qu'à l'ingénierie de recherche ou d'enseignement de l'alimentation. Cependant, les responsabilités décisionnaires, quelle que soit l'activité du système, demeurent largement aux mains des hommes.

Ainsi, la société française demeure dans une situation dominée par une vision patriarcale quant à la façon de penser la transformation écologique à travers notamment la technicisation et le mépris des réponses bricolées dans le réel des situations, en continuant à segmenter les activités nécessaires au système alimentaire. Cela empêche un changement de paradigme fondé sur une pensée systémique afin de rechercher les liens pour reconnecter ce que le mangeur a dans son assiette avec les conditions de production de son contenu. Il ne s'agit pas seulement de remettre des liens entre consommateur et producteur agricole, mais aussi de prendre en compte les activités de transformation et de distribution ainsi que les conditions de travail. À chacune de ses bouchées, le mangeur mange tout cela. Ce quotidien, ce concret de la vie ordinaire est majoritairement le registre des femmes, dans un monde où la maîtrise des risques et les réponses technologiques qu'ils engendrent les inféodent en permanence.

À partir d'une approche de démocratie sociale comme nous le proposons, à savoir des besoins de la vie quotidienne pris en charge par les femmes, nous proposons que l'assemblée confédérale des caisses de sécurité sociale de l'alimentation durable s'adjoigne une organisation identique constituée uniquement de femmes ainsi qu'une organisation constituée uniquement d'enfants et d'adolescents. Ces trois assemblées auraient la tâche politique de tisser les liens pour construire une démocratie alimentaire viable et durable dans un contexte de changements climatiques.

Nous sommes bien consciente du caractère ambitieux et radical de cette proposition de confédération de démocratie alimentaire. Or, nous savons aussi que celle-ci s'appuie sur l'expérience millénaire d'une partie majoritaire de la population (les

femmes et les familles à petit budget) et qu'elle participe à l'élaboration d'un contre-récit politique au système agroalimentaire industriel, porteur d'espoir en cette période actuelle.

Conclusion

La démocratie alimentaire est à la fois un concept et une méthode d'action collective. Le projet de sécurité sociale de l'alimentation durable en est l'exemple : il porte à la fois la réflexion critique des systèmes alimentaires agro-industriels et une proposition s'appuyant sur des « déjà-là » (politiques publiques en matière d'agriculture, d'alimentation et de santé) liée à l'expérience du régime général de la sécurité sociale, instauré en 1945 et toujours existant, même si celui-ci a été l'objet de multiples réformes.

La SSAd rend visible la nécessité d'une politique de l'alimentation durable, entendue comme une politique des systèmes alimentaires. Celle-ci doit se désencastrier de ministères de tutelle comme l'agriculture, la santé ou la cohésion sociale. Il ne s'agit pas de créer un énième ministère, mais bien de comprendre cette politique comme transversale. Cependant, dans un pays centralisé comme la

France avec des institutions verticales et une démocratie fondée sur les droits institués par la loi, une politique transversale a de fortes chances d'être minorée.

D'où la proposition de doter cette instance de moyens conséquents et d'obliger les politiques engageant une des activités du système alimentaire à s'inclure (pour partie) dans la politique alimentaire, et non d'œuvrer de façon segmentée : la SSAd devient alors l'outil majeur pour actionner la transition et la transformation des systèmes alimentaires en prenant en compte les exigences liées aux changements climatiques.

Élaborer un tel dispositif permettrait de casser le « plafond de verre » auquel se butent une multitude d'initiatives issues de la société civile organisée ainsi que de l'économie sociale et solidaire. La SSAd participerait réellement à la transition et à la transformation écologiques en respectant les hommes, les femmes, les enfants et les générations à venir. Ainsi, en appui à ce que nous avons défini comme démocratie alimentaire, celle-ci produirait de la valeur aux activités du système alimentaire qui, de fait, deviennent non capitalistes, avec la promotion d'une économie sociale et populaire.

NOTES

- 1 Par ailleurs, le choix de « souveraineté alimentaire » renforce la vision agricole puisque cette expression a été créée par les mouvements des paysans en marge du sommet mondial de l'alimentation de 1996 pour défendre leurs conditions d'existence : ces mouvements sont incarnés en particulier par Via Campesina.
- 2 Loïc Prudhomme est député du parti gauchiste La France insoumise et a été réélu en 2022. Michèle Crouzet a été élue députée en 2017 sous le parti de droite La République en marche (LREM), mais a perdu ses élections en 2022.
- 3 Le Conseil national de l'alimentation (CNA) est une instance consultative. Les participants et participantes sont désignés par le président du CNA et par les administrations centrales concernées. Toutes les catégories des professionnels et professionnelles de la chaîne alimentaire y sont présentes, y compris les consommateurs.
- 4 Sandrine Le Feur est députée du parti présidentiel La République en marche et a été réélue en 2022.
- 5 <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/priorite-prevention-rester-en-bonne-sante-tout-au-long-de-sa-vie-11031/priorite-prevention-les-mesures-phares-detaillees/article/la-sante-par-l-alimentation>
- 6 Nous avons volontairement donné le titre « Affaires sociales » pour un ministère dont le nom est très long et a changé assez souvent, alors que son périmètre d'action est resté à peu près semblable depuis plusieurs décennies.
- 7 <https://www.securite-sociale.fr/la-secu-cest-quoi/histoire/les-grandes-dates>
- 8 Les adhérents et adhérentes achètent la production du paysan ou de la paysanne en amont de la production, puis partagent les risques avec cette personne.
- 9 En particulier, ils abordent la question essentiellement par la production agricole, ce qui empêche une approche systémique en prenant en compte l'ensemble des activités nécessaires pour « manger ».
- 10 Ce schéma et la réflexion qui l'accompagne sur la SSAd sont issus des travaux menés par le Collectif Démocratie alimentaire. Ce terme local comprend différentes échelles : région, département, ville, métropole, village, etc.

- 11 Le mouvement des Gilets jaunes démarre le 17 novembre 2018 à la suite d'une annonce des hausses de carburant. Des manifestations vont alors s'organiser tous les samedis et un blocage des axes routiers, notamment en occupant les ronds points. Les Gilets jaunes sont en majorité des salariés ou des travailleurs indépendants dont les revenus suffisent à peine à vivre. La symbolique du gilet jaune qui est l'ustensile obligatoire pour tous les automobilistes dont la raison d'être est d'être visible. <https://www.chess.fr/fr/compte-rendu/lehess-analyse-mouvement-gilets-jaunes>
- 12 La moyenne d'habitants et habitantes au km² est de 41 en rural et de 345 en zone urbaine. Certains des bassins de vie ruraux peuvent envisager de se regrouper.
- 13 Cette allocation fait partie du socle commun du Collectif pour une sécurité sociale de l'alimentation. Notre proposition est de l'appuyer sur un référentiel d'universalisme proportionné alors que le Collectif SSA propose 150€ pour tous et toutes. Notre réflexion se base d'une part sur la multitude des études scientifiques concernant la démocratie sanitaire et d'autre part la prise en compte d'un effet de justice redistributrice. <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/a-propos-de-la-securite-sociale-de-l'alimentation>

RÉFÉRENCES

- Acosta, A. (2014). *Le Buen Vivir : pour imaginer d'autres mondes*. Éditions Utopia.
- Ariès, P. (2016). *Histoire politique de l'alimentation : une histoire politique de l'alimentation du paléolithique à nos jours*. Éditions Max Milo.
- Bookchin, M. (2019). *Pouvoir de détruire, pouvoir de créer : vers une écologie sociale et libertaire*. L'Échappée.
- Caillavet, F., Darmon, N., Dubois, C., Gomy, C., Kabeche, D., Paturel, D. et Perignon, M. (2021). *Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs* [Rapport]. Terra Nova. <https://tnova.fr/societe/alimentation/vers-une-securite-alimentaire-durable-enjeux-initiatives-et-principes-directeurs>
- Caisse d'allocations familiales (CAF). (s. d.). *Les allocations familiales (Af)*. <https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/vie-personnelle/les-allocations-familiales-af>
- Collectif Démocratie Alimentaire : C'est quoi la Démocratie Alimentaire [Vidéo] <https://recherche-action.fr/democr ALIM/clip/>
- Conseil national de l'alimentation (CNA). (2020). *Retour d'expérience de la crise covid-19 : période du premier confinement national* [Avis n° 89]. https://cna-alimentation.fr/wp-content/uploads/2021/07/CNA_Avis-89_Chronologie.pdf
- Crenn, C. et Tozzi, P. (2015). La viande halal : enjeux, concurrence, convergence des discours moraux dans l'espace public et politique français. Dans F. Bergeaud-Blackier (dir.), *Les sens du halal : une norme dans un marché mondial* (p. 295-316). CNRS.
- Desert, A. (2021, 19 mars). Marché du halal : tendances et chiffres clés – Un marché difficile à estimer mais à fort potentiel. *Toute la franchise*. <https://www.toute-la-franchise.com/vic-de-la-franchise-A32466-marche-du-halal-tendances-et-chiffres-cles.html>
- Frauenfelder, A. (2008). *Consommations de viande, distinctions et régulations sociales* [Carnet de bord en sciences humaines n° 15]. Université de Genève. https://www.unige.ch/sciences-societe/socio/carnets-de-bord/pdf/15_158.pdf
- Friot, B. (2012). Un droit fondateur de la démocratie économique. *Le sujet dans la cité*, 3(2), 92-107. <https://doi.org/10.3917/lsdlc.003.0092>
- Friot, B. et Jakse, C. (2021). Salaire à la personne et égalité face au temps. *Travail, genre et sociétés*, 46(2), 199-202. <https://doi.org/10.3917/tgs.046.0199>
- Hillenkamp, I. (2011). Genre, systèmes agraires et vulnérabilités alimentaires : une analyse nécessaire. Dans C. Verschuur (dir.), *Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation* (p. 367-443). Graduate Institut Publication. http://graduateinstitute.ch/files/live/sites/iheid/files/sites/genre/shared/Genre_docs/Actes_2010/Actes_2010_Hillenkamp.pdf
- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). (2016). *Bassin de vie*. République française. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2060>
- IPES-Food. (2019). *Vers une politique alimentaire commune pour l'Union européenne : les réformes et les réalignements nécessaires pour construire des systèmes alimentaires durables en Europe*. https://www.ipes-food.org/_img/upload/files/CFP_ExecSummary_FR.pdf
- Le Feu, S. (2021). *La souveraineté alimentaire, perspectives nationales, européennes et internationales : rapport parlementaire – Recommandations pour la mise en œuvre de politiques publiques*. Assemblée nationale de France. <https://www.sandrine-lefeur.fr/wp-content/uploads/2021/10/Rapport-Souverainete-alimentaire.pdf>

-
- Martin, T. (2021). *Les effets de la proposition de Sécurité sociale de l'alimentation sur les budgets alimentaires des ménages selon leur niveau de revenu*. Sécurité sociale de l'alimentation. <https://securite-sociale-alimentation.org/production/securite-sociale-de-l'alimentation-et-budgets-alimentaires-des-menages>
- Ndiaye, P. et Paturel, D. (2017). La démocratie alimentaire locale : quel rôle pour les collectivités locales? Dans C. Marliac (dir.), *État du droit, état des droits* (p. 295-308). École de droit, Université Clermont Auvergne.
- Ndiaye, P. et Paturel, D. (dir.). (2020). *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*. Champ social. http://www.champsocial.com/freebook-Le_droit_l_alimentation_durable_en_d_mocratie,1168.pdf
- Paturel, D. et Bertrand, M. N. (2020). *Manger : plaider pour une sécurité sociale de l'alimentation*. Éditions Arcane 17. <https://www.editions-arcane17.net/fr/livres/manger-plaider-pour-une-securite-sociale-de-l'alimentation>
- Petersell, L. et Certenais, K. (2022). *Régime général : pour une sécurité sociale de l'alimentation*. Riot Éditions.
- Prud'homme, L. et Crouzet, M. (2018). *Rapport sur l'alimentation industrielle : qualité nutritionnelle, rôle dans l'émergence de pathologies chroniques, impact social et environnemental de sa provenance*. Assemblée nationale de France. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cealimindu/115b1266-ti_rapport-enquete#
- République de France. (2020). *Code général des collectivités territoriales*. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038891362/2022-09-22
- Réseau Salariat. (2020). *La cotisation sociale, c'est ULTRA PUISSANT!!!* [Vidéo]. https://www.reseau-salariat.info/videos/la_cotisation_sociale_cest_ultra_puissant
- Roy, D. (2012). Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010. *Insee Première*, 1423. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2123967#:~:text=Chaque%20jour%2C%20en%20moyenne%2C%20nous,et%20nous%2Dm%C3%AAmes%20pouvons%20profiter.>